

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Madame Michèle CASTAN**, doyenne d'âge de l'assemblée

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mme Marion ALA, M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Stéphane FAUDON, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Nicolas LEROUVILLOIS, Mme Monique LOUBIER, M. Vincent MALON, M. Gérard MENRAS, Mme Magali MOREAU, M. Bernard MOURET, Mme Valérie PLAGNES, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents : Mme Jocelyne CRUEYZE ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Mme Valérie PLAGNES, Mme Nancy DUMORTIER ayant donné procuration à M. FAUDON Stéphane

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

39/2026 – Désignation des délégués au syndicat départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier en date du 18 mars 2026 du S.D.E.E de la Lozère demandant à la commune de désigner deux délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Electrification de la Lozère (S.D.E.E),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme titulaires :
 - Monsieur Lionel BOUNIOL, demeurant 12 Chemin des Bories – Le Monastier-48 100 Bourgs sur Colagne
 - Madame Marie ROCHETEAU, demeurant, 5, rue des Eschampets – Chirac –48 100 Bourgs sur Colagne
- **AUTORISE** monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (S.D.E.E).

Bourgs sur Colagne, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance,


Magali ROUSSET

Le Maire,


Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.